

SAINT-SULPICE

UNE COMMUNE JEUNE ET DYNAMIQUE



2016



BULLETIN
MUNICIPAL



SOMMAIRE

Page 1: Le mot du Maire

Pages 2 et 3: La loi NOTRe

Pages 4 et 5: Bilan financier

Page 6 : Renseignements utiles

Page 7 : Les pompiers-Les dons

Page 8 : Environnement

Page 9 : Démarches diverses

Page 10 et 11 : Journée du patrimoine – Fête de la musique

Page 12 : Fleurissement –Associations

Page13 : Manifestations



MAIRIE

-Ouverture au public

Mercredi de 13h30 à 17h30

Jeudi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 17h00

(sauf 1^{er} vendredi du mois)

Le 1^{er} samedi du mois de 9h00 à 12h00

-Tel. : 04 74 51 17 32

-Mail : mairie.saint.sulpice@wanadoo.fr

-Site web : www.cc-montrevelenbresse.fr

→les14communes→Saint Sulpice

Le Maire reçoit aux heures d'ouverture
(prendre rendez-vous en Mairie)

ETAT CIVIL :

NAISSANCES

-Antoine, Jean GROS le 5 novembre 2015

915, chemin de Chazeau

-Lana, Célestine GENELOT le 14 septembre 2015

359 A, chemin de Bellevue

-Thomas BLOND-SOULIER le 23 août 2015

177, chemin de Chazelle

MARIAGES

-Louis MICHEL et Béatrice Valette

le 25 juillet 2015

-Sébastien FRANCHI et Aurélie MONTERO

le 1^{er} août 2015

-Christophe MARICHAUD et Camille BRUN

le 12 décembre 2015

DÉCÈS

-Paulette FELIX, épouse CHAPUIS le 12 juillet 2015



Des mimosas à Saint Sulpice, et en plus en février,
il n'y a plus de saisons

NOUVEAUX HABITANTS

Mr et Mme Tony STRADY

36 A, impasse de la Cure

Mr et Mme André MULLER

416, chemin de Bellevue

Mr Maxime GROS et Mme Flavie BRULAY

915, chemin de Chazeau

Mr Eric KLEIN

464, route de Saint Didier

Mr Marcel BRIOT

359 F, chemin de Bellevue

Le mot du maire



Chères Saint-Sulpiciennes, Chers Saint-Sulpiciens,

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants. Par votre choix de Saint Sulpice, vous nous confortez dans l'idée que notre village est attirant et qu'il doit le rester.

Les 11 membres du conseil municipal (un maire , deux adjoints et 8 conseillers) ainsi que le personnel communal, les associations et l'ensemble des bénévoles non élus font un travail remarquable dans ce sens et je tiens à leurs exprimer ma reconnaissance et ma gratitude.

Ce sont toutes et tous ces acteurs qui œuvrent afin que Saint Sulpice puisse avoir un rayonnement et être reconnue de tous pour son dynamisme et cette fervente volonté d'affirmer qu'une petite commune peut exister grâce aux talents et à la convergence d'énergie.

Saint Sulpice peut être fière des animations organisées par le Club des aînés et les membres du Comité des fêtes. Ce dernier a d'ailleurs été remarqué par la Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités et sélectionné comme lauréat pour l'année 2015. C'est à ce titre que le délégué départemental de ce comité a remis un trophée à sa Présidente, Amélie THEVENARD.

Comme le montre le recensement effectué en janvier 2015, la commune évolue. La population recensée concernait les personnes qui ont une résidence sur la commune et qui y vivent. **234** habitants ont été recensés. Fin 2016, on en dénombrera près de **300**. En 2003 Saint Sulpice en comptait **103** et entre 2010 et 2015 la démographie a évolué de 70%. Le nombre d'élèves scolarisés a fortement augmenté. Saint Sulpice en comptait **22** pour la rentrée 2009-2010, en 2015-2016, ce sont **36** enfants qui sont scolarisés à l'école maternelle et primaire de Saint-Didier /Saint- Sulpice.

En 2015, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux, les charges de fonctionnement ont été maintenues malgré la poursuite du désengagement de l'État. Pourtant, une commune doit investir et notamment par divers aménagements et travaux. En 2015, la création de places de parking le long de la RD 92 (de la salle des fêtes aux containers de tri) a été effectuée.

Afin de préserver nos chemins communaux, nous avons procédé à la dénomination de chaque chemin afin qu'ils restent la propriété de la commune.

Pour les années à venir, le projet le plus important est l'aménagement du cœur du village en partenariat avec le Conseil en Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). L'augmentation rapide de la population impose en effet une réflexion sur la mise en valeur de la commune : la création d'un espace de rencontre intergénérationnel, de chemins piétonniers entre le pôle « Mairie - salle des fêtes » et le pôle « Eglise – place du village », la création d'un square ,sont à l'étude dans ce sens .

L'ensemble de la population sera invité à une réunion fin avril afin de restituer le scénario retenu. En ce qui concerne l'aspect financier, aucun montant n'a été arrêté à ce jour, mais aucune dépense ne sera démesurée, nous ferons en fonction de nos moyens.

L'actualité pour notre commune, en 2016, sera l'évolution de la carte intercommunale voulue par la loi NOTRe votée par le parlement le 7 octobre 2015. Je ne m'étends pas sur ce sujet, vous trouverez en page 2 de ce journal une page spéciale consacrée aux buts et enjeux de cette évolution .

Extrait du discours des vœux 2016

Madame le Maire

Clotilde FOURNIER

La loi NOTRe

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** (loi NOTRe) prévoit le renforcement des intercommunalités, plus intégrées, de plus grande dimension, pour exercer davantage de compétences dans un espace cohérent correspondant aux bassins de vie et favorisant la solidarité financière et territoriale.

La loi fixe les modalités et le calendrier d'élaboration et d'approbation d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale pour une mise en service au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Préfet a présenté le 12 octobre dernier aux membres de la commission adéquate le schéma départemental de coopération intercommunale.

Les propositions de ce schéma visent à :

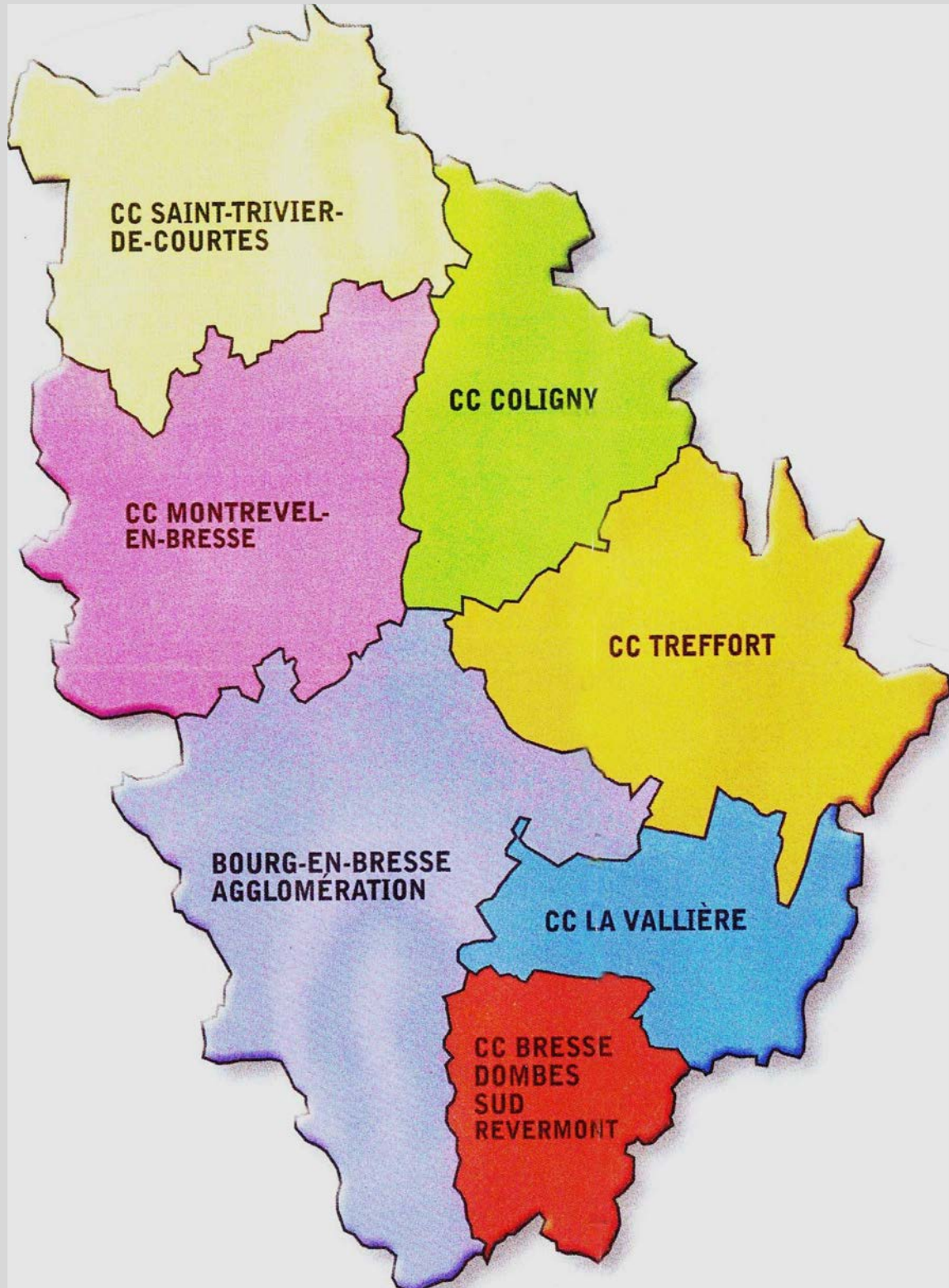
- Rationnaliser les périmètres des ECPI
- Prendre en compte les orientations fixées par la loi et notamment,
 - ▶ La constitution d'**Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ECPI)** à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants.
 - ▶ La cohérence des ECPI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines et des bassins de vie.
 - ▶ L'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale.
 - ▶ La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Le projet du Préfet vise à constituer une nouvelle Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, par fusion de Bourg-en-Bresse Agglomération avec les Communautés de communes de Saint Trivier de Courtes, Coligny, Bresse Dombes-Sud Revermont, La Vallière, Treffort-en -Revermont et Montrevel-en -Bresse. Elle regrouperait ainsi 76 communes pour 130 000 habitants environ. Cette fusion, aura pour conséquence la dissolution éventuelle, de droit, du syndicat mixte Cap 3 B, dont les compétences seront reprises par la nouvelle agglomération. Le Préfet précise que sa proposition vise d'une part, à renforcer le poids de l'agglomération burgienne pour conforter son rayonnement départemental, affirmer davantage l'influence du département de l'Ain dans la future région Rhône-Alpes-Auvergne, grâce à la présence, en son cœur, d'une intercommunalité forte de 130 000 habitants et d'autre part, prendre en compte la coopération déjà existante entre les territoires concernés à travers le **Schéma de Coopération Territorial (SCoT) Bourg-en-Bresse-Revermont**.

Pour ce qui concerne notre Communauté de communes, la dotation à celles-ci est un dispositif conventionnel mis en place par l'intercommunalité pour favoriser la redistribution des recettes fiscales en favorisant la solidarité. En l'état actuel, cette recette versée aux communes ne sera pas pérennisée dans la future communauté d'agglomération. Dans la perspective de la fusion avec les intercommunalités formant le bassin de vie de Bourg en Bresse, il convient de modifier le type de dispositif fiscal de notre Communauté de communes en adoptant la Fiscalité Professionnelle Unique dès le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit pour la Communauté de communes de percevoir l'ensemble de la fiscalité professionnelle et de baisser les taux des taxes « ménages ». Pour compenser la perte de recettes, les communes devront augmenter leurs taux d'imposition, ce qui leur permettra de retrouver des marges de manœuvre financières et de percevoir la même dotation sans que les contribuables aient à payer davantage d'impôts locaux.

La nouvelle intercommunalité

au 1^{er} janvier 2017

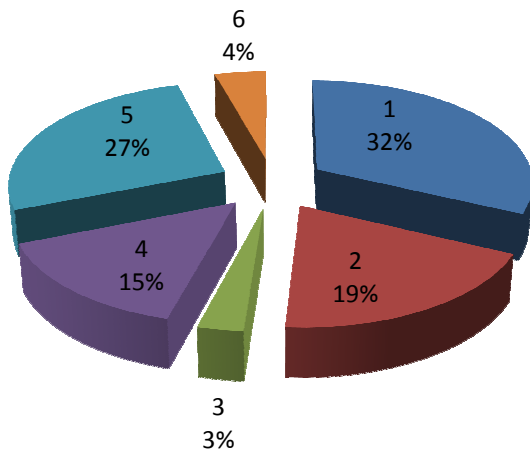


Compte administratif 2014

Section de Fonctionnement

**lire encart
en bas de page**

Dépenses

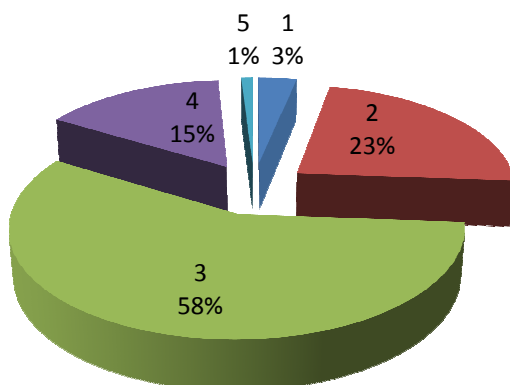


1 – Charges à caractère général : (Eau- électricité- fournitures)	33.047,00 €
2 – Charges de personnel :	19.729,00 €
3 – Reversement FNGIR-FPIC :	3.050,00 €
4 – Charges de gestion courante : (indemnités élus –subventions)	15.308,00 €
5 – Scolarité – Contribution organismes:	27.534,00 €
6 – Intérêts d'emprunts : (salle des fêtes – 2 logements communaux)	4.462,00 €

Total des dépenses 2014 : 103.130,00€

VIREMENT à la SECTION INVESTISSEMENT : 108.992,00 €

Recettes



1 – Produit des services : (salle des fêtes – redevance)	3.457,00 €
2 – Impôts et taxes locales– dotation communauté de communes :	25.274,00 €
3 – Dotations et participations : (Etat - Département)	63.123,00 €
4 – Revenus logements communaux :	16.836,00 €
5 – Produits exceptionnels :	1.083,00 €

Total des recettes 2014 : 109.773,00 €

Soit un excédent 2014 de : 6.643,00 €

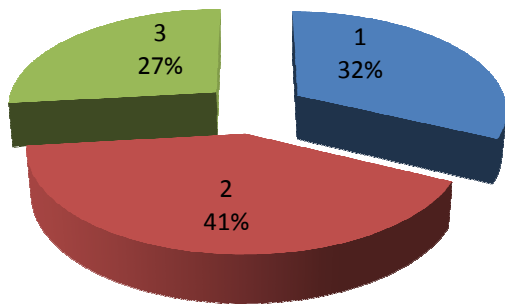
Excédent reporté : 113.092,00 €

Les modifications en cours dans l'organisation des collectivités ne nous permettent pas de fournir l'état des comptes à fin 2015. En effet, la commune reste en attente du solde de certaines dotations.

Compte administratif 2014

Section d'investissement

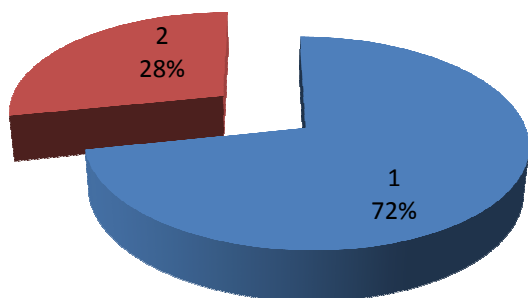
Dépenses



1 – Travaux de bâtiments :	10.695,00 €
2 - Voirie programme communal : équipements divers.	13.707,00 €
3 – Remboursement d'emprunts : (salle des fêtes, 2 logements communaux)	8.921,00 €

Total des dépenses 2014 : 33.323,00 €

Recettes



1 – Subventions de travaux : (Etat , Région)	12.396,00 €
2 – Fonds de réserves :	4.868,00 €

Total des Recettes 2014: 17.264,00 €

Soit un déficit 2014 de : 16.059,00 €

Excédent reporté : 108.992,00 €

Renseignements utiles

Social – Humanitaire

Caf de l'AIN : 0 810 25 01 10

Assistantes sociales :

-Conseil départemental de l'Ain : 04 74 25 40 88

- MSA : 04 74 30 73 07

Conciliateur de justice :

(habilité à traiter les conflits de voisinage)

Mme Chantal MICHEL - permanence en Mairie de Montrevel le 3^{ème} matin de chaque mois.

ADMR :

Aide aux personnes âgées : portage de repas chauds, aide à domicile : Tel : 04 74 30 89 07

ADAPA :

Aide aux personnes âgées. Tel : 03 85 37 81 39

CLIC : (centre local d'information et de coordination) – Aide aux personnes âgées.

Permanence en Mairie de Montrevel les 2^{ème} et 4^{ème} mardi matin de chaque mois.

Tel : 04 74 30 78 24

Email ; clicpaysdebresse@orange.fr

LOU VE NOU :

Accueil de jour-Alzheimer. Tel : 06 71 40 93 06

Assistantes maternelles :

Mme PAUGET Stéphanie: -04 47 50 54 89

597c, route de Saint Didier | - 06 33 74 94 73

Mme PEDEUX Hatice :

740, chemin de Lange | -06 78 21 99 82

Urgences

Samu : 15

Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Bibliothèque

Présidente : Mme Martine PACOUD

Membres du bureau

Mme Jeanine CHAPUIS

Mme Véronique LONG-LEFEBVRE

Mme Francine ROLLET

La bibliothèque est ouverte :

- le mercredi après-midi de 16h00 à 17h30 (*)

-le samedi matin de 10h30 à 12h00

On y accède par le côté droit de la Mairie de Saint Didier.

Le prêt de livres est gratuit, les scolaires sont inscrits d'office.

(*) **Nouvel horaire à partir du 2 mars 2016**

Divers

Point d'information jeunesse :

Tel. : 06 72 25 35 95

Email : pjj@cc-montrevelenbresse.fr

Blog : pjjccm.over-blog.com

Covoiturage

Inscription sur : www.covoiturage.ain.fr

Vie scolaire

L'école a un nouveau Directeur : Monsieur **Jérôme PANIÉ**. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de réussite dans la direction de l'école de Saint Didier/Saint Sulpice.

Evolution des effectifs de Saint Sulpice	2013/2014	2014/2015	Evolution	2015/2016	Evolution
Maternelle	12	16	4	16	0
Elémentaire	17	17	0	17	0
Total	29	33	4	33	0

Inscriptions année scolaire 2016/2017 : Deux permanences seront assurées à l'école maternelle le jeudi 26 mai de 16h30 à 18h00 ou le jeudi 2 juin de 6h30 à 18h00.

Se munir : du livret de famille, du carnet de santé, du certificat de radiation de l'ancienne école et de 5 photos d'identité pour les futurs élèves de Petite section.

Voyage à Paris : 14 de Saint Sulpice vont participer au voyage à Paris du 20 au 22 juin.

-6- La participation de la commune sera de 75 € par enfant.

LES POMPIERS



Saint Sulpice fait partie du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des 5 communes citées ci-contre et non de celui de Montrevel en Bresse.

Les effectifs du Centre de Première Intervention (CPI) comptent à ce jour 31 Sapeurs-Pompiers.

Rappelons que leur activité de volontaire s'exerce avec obéissance, discrétion et responsabilité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Le renouvellement de l'engagement est subordonné à la vérification périodique des

Pour tout renseignement, contacter le chef de centre Th. RION au 06.24.39.80.21. Vous pouvez aussi vous rendre à la caserne tous les vendredis soirs au moment des prises de garde.

Au cours de l'année 2015, le CPNI a réalisé **243** interventions dont **8** sur notre commune.

MERCI AUX SAINT-SULPICIEN(NE)S POUR LEUR GÉNÉROSITÉ

Comme chaque année, Christiane HUGONNIER, déléguée communale de la Croix Rouge et Laurette AMBROISE déléguée communale de la Ligue contre le Cancer se sont rendues chez les habitants de la commune afin de récolter des dons.



Les dons d'un montant de 401 € récoltés pour la Croix Rouge vont notamment permettre d'améliorer l'intégration sociale et mieux traiter la dépendance, la maladie et l'isolement.

Les dons d'un montant de 965 € (+ 22 % par rapport à 2014) acquis pour la Ligue contre le Cancer serviront à la recherche pour mieux guérir, prévenir, protéger et accompagner pour aider.

DON DU SANG



Les résultats de l'année 2015 en matière de dons sont assez satisfaisants malgré une baisse de prélèvements (159 contre 182 l'année précédente. On note toutefois avec satisfaction l'arrivée de nouveaux donneurs : 12 dont 8 jeunes).

Pour l'année 2016, le programme retenu est le suivant :

Séances de dons : elles sont prévues de 16 h à 19 h à Saint Didier
le 2 juin, le 5 octobre et le 22 décembre.

Vente de brioches : le 10 avril

Repas côtelettes : le 4 septembre Saint Didier

L'environnement

La Taxe Ordures Ménagères

Les élus de la Communauté de communes ont décidé d'appliquer, pour la première fois, la taxe ordures ménagères. En 2014, chaque habitant a produit en moyenne 429kg de déchets. Le coût du service de collecte et de traitement de ces déchets ne cesse d'augmenter (près de 20% en 2015).

La Communauté de communes assure la collecte, mais le traitement est confié Organom, syndicat de traitement des déchets d'une moitié ouest du département. La contribution annuelle à l'habitant pour le traitement des ordures ménagères a augmenté de 60% en deux années. La part liée aux tonnages enfouis est également en hausse.

Cette nouvelle taxe apparaît sur l'avis des taxes foncières, calculée suivant la valeur locative du logement. Elle est payée par les propriétaires qui peuvent se la faire rembourser par leurs éventuels locataires. L'instauration de cette taxe a été rendue nécessaire pour assurer le maintien de la qualité du service de collecte et de traitement des déchets.

Pour moins payer, il faut trier- deux chiffres pour mieux comprendre :

Coût de collecte et de traitement :

-pour 1 tonne d'ordures ménagères : coût moyen	231€
-pour 1 tonne issue du tri sélectif : coût moyen	28€
<i>(Communauté de communes – coût moyen pour les exercices de 2009 à 2013)</i>	

Collecte sur Saint Sulpice : le mercredi



Civilité et sécurité : bruits, divagation des animaux, végétaux, respect des panneaux et limitation de vitesse...

Les travaux de bricolage et de jardinage générateurs de nuisances sonores sont autorisés uniquement dans les plages horaires suivantes (Arrêté préfectoral du 4 août 2002, article 15) :

- Jours ouvrables : de **8h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h30**
- Samedis : de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**
- Dimanches et jours fériés : de **10h00 à 12h00**

Le brûlage des déchets est :

- Interdit :
 - du **15 juin** au **15 septembre**
 - les jours **de grand vent en toutes saisons**
- Autorisé à partir **du lever du jour** jusqu'à **20h00** (extinction obligatoire) **hors période d'interdiction.**

Un document plus complet est disponible en mairie

Les chiens doivent rester en permanence sous le contrôle de leur maître (article L.112-19-1) que ce soit en matière d'errements, d'aboiements ou encore d'exécution de leurs besoins.

Pour que cette consigne soit respectée, la commune a passé une convention avec la SPA de façon à ce qu'elle puisse intervenir en cas de besoin et saisir, éventuellement l'animal incriminé, celui-ci n'étant restitué à son propriétaire que contre paiement des frais de fourrière à cette association.

Sécurité routière : un certain nombre d'aménagements et de poses de panneaux signalétiques ont été faits dans notre commune. Force est de constater que les incivilités routières sont encore nombreuses et créent, à juste titre, un sentiment d'insécurité. Vitesse excessive, non respect des panneaux..., sont encore monnaie courante, sans parler du peu de courtoisie de certains.

Vous avez des projets de construction ou d'aménagement.

Pour éviter tous désagréments au moment de l'instruction de votre dossier ou au moment de la réalisation de votre projet nous vous conseillons de vous renseigner en Mairie. En effet la commune possède un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et il importe que celui-ci soit scrupuleusement respecté. Toutefois pour vous aider dans vos démarches, vous trouverez brièvement décrites ci-après les grandes lignes des différentes procédures.

PROJET 1 -Constructions nouvelles : il peut s'agir d'une construction nouvelle indépendante sur un terrain ou d'une extension de bâtiment existant et attenante à celui-ci (de manière "horizontale" par une emprise au sol supplémentaire ou "verticale" par l'aménagement de niveaux supplémentaires).

PROJET 2 -Il peut s'agir de changement de destination ou bien encore d'un changement d'aspect extérieur des constructions existantes (création d'ouvertures nouvelles, éventuellement ravalements de façade)

Selon le cas , ces travaux devront faire l'objet :

- **d'une déclaration préalable** (cerfa 13404*03 ou 13703*03)
- d'un permis de construire** (cerfa 13406*03 ou 13409*03 – rubrique 5). (cas d'un projet 1)

Assainissement : compte tenu de la structure du village celui-ci ne peut être qu'individuel.

Les problèmes relevant de ce dossier ne sont pas traités par la Commune mais par un service relevant de la Communauté de communes, le **SPANC**. Pour toute demande (modalités d'installation, renseignements, contrôle de fonctionnement...) veuillez vous adresser au 04 74 30 85 60)

Carte d'identité : rendez-vous en mairie

Formulaire de demande de carte d'identité : remis en mairie, il doit être complété et signé.

Pièces à fournir pour une première demande de carte d'identité :

Vous avez un passeport valide :

- 2 photos d'identité identiques conformes aux normes.
- un justificatif de domicile (original + photocopie).
- votre passeport (original + photocopie).

Vous avez un passeport périmé :

- 2 photos d'identité identiques conformes aux normes.
- un justificatif de domicile (original + photocopie).
- votre passeport (électronique ou biométrique) périmé depuis moins de 5 ans ou votre passeport Delphine périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie.

Si le passeport est plus ancien : acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original.

Vous n'avez pas de passeport :

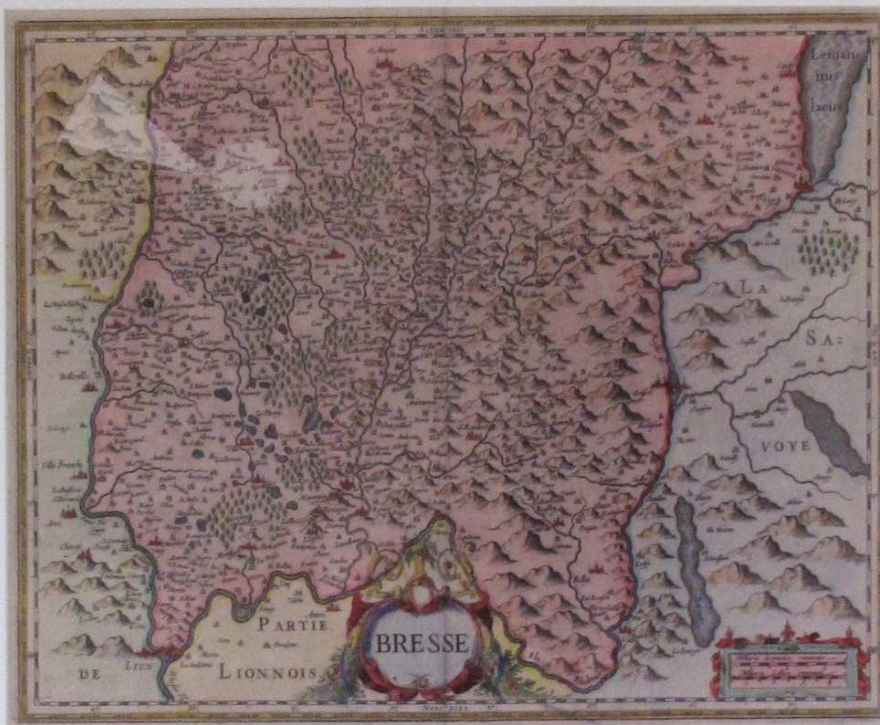
- 2 photos d'identité identiques conformes aux normes.
- un justificatif de domicile (original + photocopie).
- Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original.
- Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un justificatif de nationalité française original + photocopie.

La carte d'identité est gratuite [1^{re} demande et renouvellement] et **valable 15 ans pour les personnes majeures** et **10 ans pour les personnes mineures**. Les cartes délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 ont leur durée de validité prolongée à 15 ans. La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent de la période de la demande.

www.service-public.fr

CARTES D'ENTRÉE A LA PLAINE TONIQUE :Les détenteurs d'une carte d'accès à la Base pourront retirer la pastille 2016 en Mairie à partir de mai. Les habitants désirant s'en procurer une, pourront le faire dans les mêmes conditions.

SAINT-SULPICE D'HIER À AUJOURD'HUI



AD Ain, carte de la Bresse (1630) 100 Fi

Histoire

On voit apparaître le nom de Saint-Sulpice dès la fin du IX^e siècle. A cette époque, c'est une terre qui appartient à des seigneurs qui possèdent une maison forte :

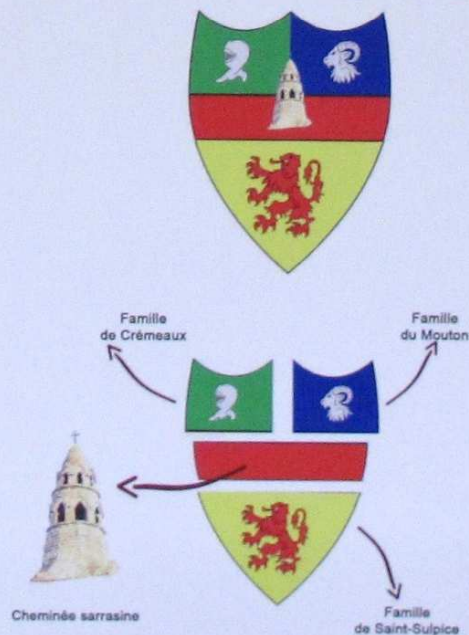
Bernold de Saint-Sulpice part en croisade en 1120. Ogier et Hugues de Saint-Sulpice se reconnaissent vassaux des sires de Bâgé puis du comte de Savoie. La terre de Saint-Sulpice restera dépendance du marquisat de Bâgé jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Vers la fin du XIV^e siècle, Jean de Saint-Sulpice autorise son gendre Louis de Langes à ériger sa terre en fief avec maison forte ; cette seigneurie passe de famille en famille (Mouton, de Galand, de Crémeaux) par suite de mariages et de ventes.

En 1768, Claude Huron veuve de Crémeaux vend sa terre de Langes à Antoine Ducret (conseiller à la chambre des comtes de Dôle). Cette famille conservera son bien malgré la Révolution. Charles X érige ce domaine en baronnie en 1826. Puis le fief de la Poype fut rattaché à la seigneurie de Langes.

A la création des cantons, Saint-Sulpice passa successivement du canton de Pont-de-Veyle (1790) au canton de Bâgé (1801) puis de Montrevel-en-Bresse (1949).

Blason de Saint-Sulpice



Ce panneau a été réalisé ainsi que 10 autres pour transmettre au plus grand nombre l'histoire de Saint Sulpice depuis le IX^e siècle. Ils ont été élaborés pour la journée du patrimoine avec la collaboration des « Archives départementales » et de Monsieur Louis MICHEL (ancien adjoint), nous les en remercions vivement. Destinés à faire connaître nos racines, ils ont reçu auprès de nombreuses personnes (élus, enseignants...) ainsi qu'auprès des élèves de notre école et des écoles voisines un accueil très positif. Ils ont été présentés lors de la cérémonie des vœux et le seront à nouveau au cours de différentes manifestations à venir.

Journée du Patrimoine



Cette 3^{ème} édition a connu un franc succès grâce à l'aimable participation du groupe folklorique : « Pays de Bresse » et une présentation de tracteurs anciens.

Les nombreux visiteurs ont pu s'informer sur le patrimoine de la commune et profiter d'une belle exposition de panneaux pédagogiques installés à la salle des fêtes. (cf page10)



La fête de la musique



Organisée par la municipalité, en collaboration avec le Comité des fêtes, cette manifestation a connu, pour sa première édition un très beau succès dans la commune et même au-delà.

Un grand bravo aux organisateurs et aux acteurs : La chorale de Vandains et des musiciens de Saint Sulpice.

Fleurissement



300 plants dans les bacs :



Malgré la grande sécheresse de cet été et grâce à la vigilance des jardiniers bénévoles le fleurissement a été très réussi.

Des nouvelles de nos associations



Tous les 1^{er} jeudis de chaque mois le club des aînés de la commune se réunit pour se distraire et comme ci-dessous fêter les 80 printemps de Christiane et Georges.



Distingué avec 5 autres lauréats dans le département, le Comité des fêtes a été mis à l'honneur en recevant, des mains de Mr Arnaud THENOZ, délégué départemental des comités, un diplôme et un trophée récompensant ainsi son activité soutenue.

<https://comitedesfetessaintsulpice.wordpress.com>



Manifestations prévues en 2016

Vendredi 8 janvier : 19 h Vœux du Maire

Samedi 16 / Dimanche 17 janvier : Saint Antoine (Club des aînés)

Samedi 5 mars : concours de belote (Comité des fêtes)

Samedi 19 mars : Arrêt des combats en Algérie (Commémoration)

Samedi 9 avril : Sainte Agathe (Comité des fêtes)

Dimanche 8 mai : Fête de la victoire(Commémoration)

Samedi 18 juin : Fête de la musique et feu d'artifice (Municipalité et Comité des fêtes)

Dimanche 26 juin : repas communal (Comité des fêtes)

Dimanche 17 juillet : brocante (Comité des fêtes)

Samedi 3 septembre : concours de pétanque (Comité des fêtes)

Dimanche 18 septembre : journées du patrimoine (Commune et Comité des fêtes)

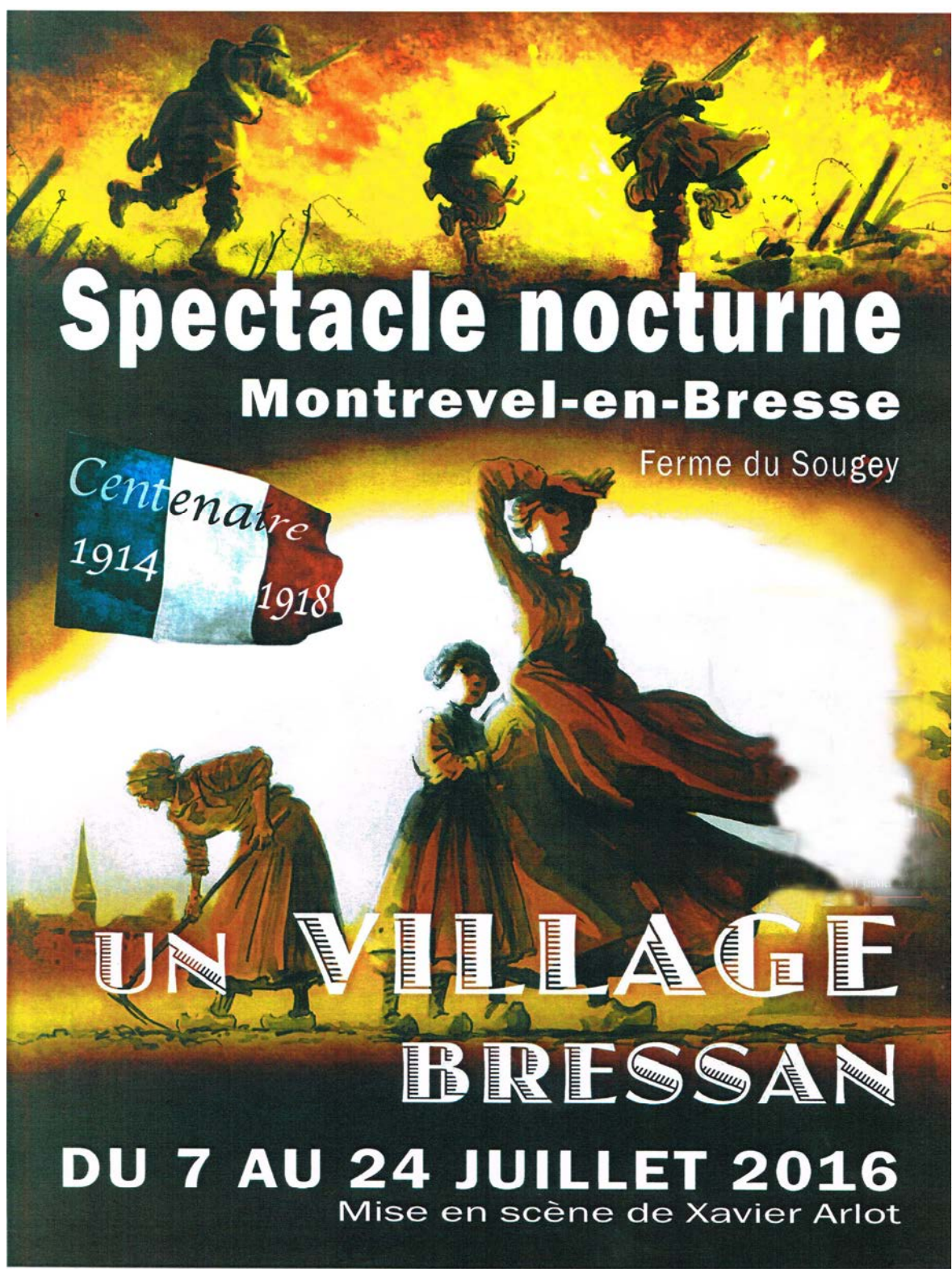
Samedi 24 septembre : repas paella (Comité des fêtes)

Vendredi 11 novembre : Armistice 1918

Samedi 3 décembre : crêpes de l'amitié (Comité des fêtes)

Samedi 10 décembre : remise des colis de Noel aux aînés (CCAS)





Spectacle nocturne Montrevel-en-Bresse

Ferme du Sougey

Centenaire
1914 1918

UN VILLAGE BRESSAN

DU 7 AU 24 JUILLET 2016

Mise en scène de Xavier Arlot



Office du tourisme - Tel. 04 74 25 48 74

Dates à retenir pour 2016 :

- Chasse aux œufs : 20 mars
- Balade des papilles : 24 avril
- Découverte du canton : 21 et 22 mai
- Exposition artistique : 28 et 29 mai (à confirmer)
- Marchés nocturnes : 22 juillet et 12 août
- Rallye de Bresse : 21 août
- Glorieuse de Montrevel : 20 décembre